

Département de l'Aveyron
CCAS
Commune de Villefranche de Panat
Compte rendu de la séance du mercredi 14 mars 2018

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 15	Séance du mercredi 14 mars 2018 L'an deux mille dix-huit et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoqué le 09 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Marcel BOUDES.
<u>Présents</u> : 14	
<u>Votants</u> : 15	<u>Sont présents</u> : Françoise ANDRE, Helene BALDET, Maxime BOHEM, Isabelle BONNEFOUS, Beatrice BOUDES, Marcel BOUDES, Marcelle CANIVENQ, Dominique DECROIX, Elyse FOURCADIER, Joceline GARCIA, Maryse LAUR, Maurice PAYAN, Jacky VAYSETTES, Elisabeth VIMINI
	<u>Représentés</u> : Didier BENEDET par Elisabeth VIMINI
	<u>Excusés</u> :
	<u>Absents</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Marcelle CANIVENQ

CCAS D2018-001

Objet: Vote du Compte Administratif complet - Budget CCAS -

1. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marcelle CANIVENQ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- un excédent de	114.15 €
- un déficit de	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-373.85 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	488.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	114.15 €
(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoins de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 114.15 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

114.15 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/2018, et de la publication le 15/03/2018 ;

Fait et délibéré à Villefranche de Panat, les jours, mois et an que dessus.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

CCAS D2018-002

Objet: Budget primitif - Vote du budget primitif

Monsieur le Président expose aux Membres du CCAS le projet de budget primitif 2018.

Les Membres du CCAS après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté et annexé.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

CCAS

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N

011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 873.85	3 873.85	5 000.00
60623	Alimentation	3 873.85	3 509.75	4 700.00
60632	fourniture de petit équipement		64.10	
6232	Fêtes et Cérémonies		300.00	300.00

022	DEPENSES IMPREVUES	114.15	0.00	114.15
------------	---------------------------	---------------	-------------	---------------

D002	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	0.00
-------------	-------------------------	-------------	-------------	-------------

TOTAL GENERAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 988.00	3 873.85	5 114.15
----------------------	-----------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Résultat du Compte Administratif	114.15
----------------------------------	---------------

Résultat cumulé du Budget DEPENSES	5 114.15
---	-----------------

RECETTES FONCTIONNEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N

74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 500.00	3 500.00	5 000.00
74748	Participation des autres communes	3 500.00	3 500.00	5 000.00

--	--	--	--	--

R002	RESULTAT REPORTE	488.00	488.00	114.15
-------------	-------------------------	---------------	---------------	---------------

TOTAL GENERAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 988.00	3 988.00	5 114.15
----------------------	-----------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Résultat cumulé du Budget RECETTES	5 114.15
---	-----------------

Département de l'Aveyron
COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE PANAT
Compte rendu de la séance du mercredi 14 mars 2018

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 09/03/2018

Présents : 12

L'an deux mille dix-huit et le quatorze mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BOUDES

Votants : 15

Présents : Marcel BOUDES, Sébastien FONTANILLE, Yves MONTEILLET, Jean FABRE DE MORLHON, Isabelle BONNEFOUS, Maryse LAUR, Béatrice BOUDES, Jean-Philippe CAUSSE, Elisabeth VIMINI, Maurice PAYAN, Yves GALTIER, Marcelle CANIVENQ

Représentés : Didier BENEDET par Elisabeth VIMINI, Jean-Marc SOLIGNAC par Marcelle CANIVENQ, Jérôme ANGLES par Jean FABRE DE MORLHON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAUSSE

Ordre du jour:

- o **Budget CCAS**
 - o Vote du compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation de résultat
 - o Vote du budget primitif

- o **Reconstruction du Snack de la Plage - Validation indemnisation assurance**
- o **Terrain Conseil Départemental Route de Millau**
- o **Aveyron Ingénierie – Adhésion au service d’assistance à la rédaction d’actes en la forme administrative**

- o **Budget annexe Lotissement Notre Dame des chênes**
 - o Vote du compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation de résultat
 - o Vote du budget primitif
- o **Budget annexe Lotissement Pré Vert**
 - o Vote du compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation de résultat
 - o Vote du budget primitif
- o **Budget annexe PRL**
 - o Vote du compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation de résultat
 - o Vote du budget primitif
- o **Budget annexe Transport scolaire**
 - o Vote du compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation de résultat
 - o Clôture du budget Transport Scolaire
- o **Budget annexe Assainissement**
 - o Vote du compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation de résultat
 - o Vote des taux
 - o Vote du budget primitif
- o **Budget principal Commune**
 - o Vote du compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation de résultat

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° D2018017

Objet : Reconstruction Snack de la Plage - Validation Indemnité assurances

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au sinistre du Snack de la Plage survenu le 16 aout 2017 :

- l'assurance GROUPAMA qui assure notre collectivité nous a signifié une proposition d'indemnisation pour un montant de 281.973,66 €, deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-treize euros,
- dont 215.526,43 €, deux cent quinze mille cinq cent vingt-six euros quarante-trois centimes, en règlement immédiat,
- dont 66.447,23 €, soixante-six mille quatre cent quarante-sept euros vingt-trois centimes, en règlement différé, sur présentation des justificatifs.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider les montants d'indemnités présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **valide** les montants d'indemnités présentés ci-dessus.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2018018

Objet : Terrain Conseil Départemental RD44

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que lors du précédent Conseil, il a été évoqué la possibilité d'acquérir la parcelle D 525 en zone UX et AP du PLU, d'une superficie de 10 376 m², dont 6 873 m² non constructible, propriété du Conseil Départemental, située à la sortie de Villefranche de Panat, route de Salles-Curan.

Monsieur le Maire rappelle que le service des Domaines a évalué le bien à 41 900,00 € et il précise que ces terres sont actuellement occupées par un fermier.

Le Conseil Départemental souhaite savoir si notre Commune veut toujours se porter acquéreur de cette parcelle, tout en sachant qu'il sera nécessaire de rajouter au coût du terrain, l'indemnité d'éviction du fermier d'un montant de 1 570,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver sur le principe, l'acquisition de la parcelle D 525 lorsque le Conseil Départemental sera vendeur et aura résilié le bail avec le fermier.
- Accepte le prix de vente de 41 900,00 € auquel s'ajoutera l'indemnité d'éviction de 1 570,00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette acquisition.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Adhésion au service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'AVEYRON INGENIERIE

AVEYRON INGENIERIE a décidé suite à la sollicitation de nombreuses communes de créer un service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative, dès lors que le prix de vente, la soulte ou la valeur de l'acte est inférieur ou égale à 5000 € /l'acte.

En effet, conformément à l'article L 1331-11 du Code générale des Collectivités territoriales, le maire est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par cette collectivité.

Pour information, lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la commune est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre de leur nomination.

Compte tenu des actes à régulariser en matière routière ou de chemins ruraux, des délais d'établissement des actes notariés de faible importance, il est proposé d'établir des actes en la forme administrative et de confier leur rédaction à AVEYRON INGENIERIE.

AVEYRON INGENIERIE recherchera la propriété de biens immobiliers, effectuera la rédaction de projets d'actes et assurera leur publication au service de la publicité foncière compétent.

AVEYRON INGENIERIE peut apporter une assistance, pour les types d'actes suivants dans la limite d'un prix de vente inférieur ou égale à 5 000 €/acte :

- Ventes de biens immobiliers
- Echanges fonciers
- Constitutions de servitudes
- Transferts de propriété (notamment en cas de fusion, de dissolution ou d'ordonnance d'expropriation...)
- Publication de délibérations d'incorporation des biens sans maître dans le domaine privé de la commune

AVEYRON INGENIERIE n'effectue pas la négociation foncière et ne peut réaliser ni de donations, ni d'attestations immobilières après décès. Ces actes relèvent de la compétence exclusive des Notaires.

Cette prestation fait l'objet d'une rémunération dont le montant est déterminé chaque année par le conseil d'administration. Pour 2018, le coût s'établit à 400 € HT l'acte soit 480 € TTC (cf. l'annexe tarifaire)

La prestation est facturable dès le dépôt du dossier réputé complet permettant de réaliser l'acte, selon le tarif applicable à l'année de cette date.

En cas de constatation, par AVEYRON INGENIERIE, et malgré le dépôt d'un dossier réputé complet, de l'impossibilité de mener à terme la rédaction de l'acte, pour une quelconque raison extérieure et indépendante de la volonté des parties, AVEYRON INGENIERIE maintiendra une rémunération égale à cinquante pour cent du tarif à l'acte de l'année pour les recherches entreprises, l'année prise en référence étant celle de l'année du dépôt du dossier réputé complet. La régularisation financière interviendra par remboursement d'Aveyron Ingénierie à la collectivité.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'établir des actes en la forme administrative pour les actes dont le prix de vente, soulte ou valeur est inférieure à 5 000,00 € par acte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **DECIDE** de confier à AVEYRON INGENIERIE à compter du 1^{er} septembre 2018 la rédaction des actes en la forme administrative dont la valeur est inférieure ou égale à 5 000 € étant précisé que le coût est en 2018 de 400€ HT (soit 480 € TTC).

- **INDIQUE** que le nombre approximatif d'actes qui pourrait être confié à Aveyron ingénierie est de l'ordre de 2 à 4 par an.
- **APPROUVE** les termes de la convention avec AVEYRON INGENIERIE d'une durée de 5 ans, renouvelable tacitement sauf résiliation moyennant un préavis de 3 mois avant le terme.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec AVEYRON INGENIERIE.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2018020

Objet : Toiture photovoltaïque - Bail emphytéotique

Annule et remplace la délibération n° D2017069

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les différents échanges entre la Commune et la Société EDC concernant la location de toiture pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur divers bâtiments communaux.

La Société EDC nous informe que les études sont abouties et que nous pouvons désormais avancer dans le projet.

Un bail emphytéotique de 20 ans doit être conclu entre la commune et la société EDC précisant les termes suivants :

- La commune de Villefranche de Panat loue à la SARL EDC Energie Développement Concept les toitures des bâtiments municipaux suivants :
 - o Salle Polyvalente
 - o Salle des fêtes
 - o Complexe de la plage du Mayrac
- La Société EDC s'engage en contre partie à :
 - o Salle polyvalente : Le versement d'une somme de 20 380,00 € à la signature du bail correspondant au loyer pour la durée des 20 ans.
 - o Salle des fêtes : La réfection de l'ensemble de la toiture en bac acier isolé (30mm) ainsi que les chéneaux.
 - o Complexe du Mayrac : Le remplacement de la toiture en fibro-ciment par du bac acier isolé (30mm) ainsi que les chéneaux.
- Au terme du bail la centrale reviendrait à la commune de plein droit et 3 possibilités seraient envisageables :
 - La commune peut exploiter elle-même la centrale
 - La commune cherche une nouvelle société d'exploitation, la priorité étant donnée à la SARL EDC Energie Développement Concept
 - La commune demande à la SARL EDC le démontage des installations solaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Approuve les termes de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société EDC

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Vote du Compte Administratif complet – Lot Notre Dame des Chênes

1. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean FABRE DE MORLHON, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de	0.00 €
- un déficit de	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 0.00 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-52 566.51 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E -52 566.51 €

AFFECTATION = C

=G+H 0.00 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F 0.00 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/2018, et de la publication le 15/03/2018 ;

Fait et délibéré à Villefranche de Panat, les jours, mois et an que dessus.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2018022

Objet : Budget annexe Lotissement Notre Dame des chênes - Vote du Budget primitif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté et annexé.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

LOTISSEMENT NOTRE DAME DES CHÊNES

DEPENSES FONCTIONNEMENT					RECETTES FONCTIONNEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N	Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	0.00	0.00	0.00	70	PRODUITS ET SERVICES	50 897.76	0.00	50 897.76
					7015	Vente de terrains aménagés	50 897.76		50 897.76
65	AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTE	2.00	0.00	2.00	75	AUTRE PRODUITS GESTIONS COURANTES	2.00	0.00	2.00
658	Chages subv gest courante	2.00		2.00	758	Prod divers de gestion courante	2.00		2.00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	52 566.51	0.00	52 566.51	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 668.75	0.00	1 668.75
					774	Subvention exceptionnelles	1 668.75		1 668.75
042	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	52 566.51	0.00	52 566.51	042	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	52 566.51	0.00	52 566.51
71355	Variation stock terr aménagés	52 566.51		52 566.51	71355	Variation stock terr aménagés	52 566.51		52 566.51
D002	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	0.00	R002	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		105 135.02	0.00	105 135.02	TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		105 135.02	0.00	105 135.02
DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N	Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
010	STOCKS	0.00	0.00	0.00	010	STOCKS	0.00	0.00	0.00
							0.00		
			0.00	0.00	023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 566.51	0.00	52 566.51
040	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	52 566.51	0.00	52 566.51	040	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	52 566.51	0.00	52 566.51
3555	Terrains aménagés	52 566.51		52 566.51	3555	Terrains aménagés	52 566.51		52 566.51
D001	RESULTAT REPORTE	52 566.51	52 566.51	52 566.51	R001	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		105 133.02	52 566.51	105 133.02	TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		105 133.02	0.00	105 133.02
Résultat du Compte Administratif Fonctionnement				0.00	Résultat du Compte Administratif Investissement				-52 566.51
Résultat du Compte Administratif CUMULE				-52 566.51	Affectation de résultat à prévoir au 1068 pour BP (Résultat invest négatif)				
Résultat cumulé du Budget DEPENSES				210 268.04	Résultat cumulé du Budget RECETTES				210 268.04

Objet : Vote du Compte Administratif complet – Lot Pré Vert

1. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean FABRE DE MORLHON, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 14 244.49 €
- un déficit de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 14 244.49 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 14 244.49 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 35 607.81 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 14 244.49 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 14 244.49 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/2018, et de la publication le 15/03/2018 ;

Fait et délibéré à Villefranche de Panat, les jours, mois et an que dessus.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération n° D2018024

Objet : Budget annexe Lotissement Pré Vert - Vote du Budget primitif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

– D'approuver le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté et annexé.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

LOTISSEMENT PRE VERT

DEPENSES FONCTIONNEMENT					RECETTES FONCTIONNEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N	Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	84 410.00	79 150.05	0.00	70	PRODUITS ET SERVICES	187 809.33	43 837.50	140 583.33
6015	Terrains aménagés	0.00	2 259.92	0.00	7015	Vente de terrains aménagés	187 809.33	43 837.50	140 583.33
6045	Achats études	12 410.00	9 410.00	0.00					
605	Achat Matériels	72 000.00	67 480.13	0.00					
65	AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTE	2.00	0.61	2.00	75	AUTRE PRODUITS GESTIONS COURANTES	2.00	0.00	2.00
658	Chages subv gest courante	2.00	0.61	2.00	758	Prod divers de gestion courante	2.00		2.00
66	CHARGES FINANCIERES	2 930.00	2 921.23	2 729.00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 785.69	5 820.00	17 815.08
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 930.00	2 921.23	2 729.00	773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 820.00	0.00	
					774	Subvention exceptionnelles	16 965.69	0.00	17 815.08
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	204 775.02	0.00	172 642.90	7788	Produitsexceptionnels	0.00	5 820.00	
042	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	123 255.02	123 255.02	169 913.90	042	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	204 775.02	169 913.90	172 642.90
71355	Variation stock terr aménagés	123 255.02	123 255.02	169 913.90	71355	Variation stock terr aménagés	204 775.02	169 913.90	172 642.90
043	OPE D'ORDRE INTERIEUR SECTION	2 930.00	2 921.84	2 729.00	043	OPE D'ORDRE INTERIEUR SECTION	2 930.00	2 921.84	2 729.00
608	Frais terrains en cours aménagt	2 930.00	2 921.84	2 729.00	796	Transfert charges financières	2 930.00	2 921.84	2 729.00
D002	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	0.00	R002	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	14 244.49
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		418 302.04	208 248.75	348 016.80	TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		418 302.04	222 493.24	348 016.80
DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N	Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
010	STOCKS	0.00	0.00	0.00	010	STOCKS	0.00	0.00	0.00
							0.00		
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	219 580.64	14 058.93	205 521.71	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	204 775.02	0.00	172 642.90
1641	Emprunts en euros	219 580.64	14 058.93	205 521.71					
040	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	204 775.02	169 913.90	172 642.90	040	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	123 255.02	123 255.02	169 913.90
3555	Terrains aménagés	204 775.02	169 913.90	172 642.90	3555	Terrains aménagés	123 255.02	123 255.02	169 913.90
D001	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	0.00	R001	RESULTAT REPORTE	96 325.62	96 325.62	35 607.81
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		424 355.66	183 972.83	378 164.61	TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		424 355.66	219 580.64	378 164.61
Résultat du Compte Administratif Fonctionnement				14 244.49	Résultat du Compte Administratif Investissement				35 607.81
Résultat du Compte Administratif CUMULE				49 852.30	Affectation de résultat à prévoir au 1068 pour BP (Résultat invest négatif)				
Résultat cumulé du Budget DEPENSES				726 181.41	Résultat cumulé du Budget RECETTES				726 181.41

Objet : Vote du Compte Administratif complet – PRL

1. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean FABRE DE MORLHON, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 48 160.60 €
 - un déficit de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 25 756.82 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 22 403.78 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **48 160.60 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-20 919.86 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E **-20 919.86 €**

AFFECTATION = C

=G+H **48 160.60 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

20 919.86 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

27 240.74 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/2018, et de la publication le 15/03/2018 ;

Fait et délibéré à Villefranche de Panat, les jours, mois et an que dessus.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2018026

Objet : Budget annexe PRL - Vote du Budget primitif

Budget annexe PRL - Vote du Budget primitif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

– D'approuver le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté et annexé.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

PRL - PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS

DEPENSES FONCTIONNEMENT					RECETTES FONCTIONNEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N	Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	400.00	0.00	1 000.00	70	PRODUITS ET SERVICES	0.00	26 200.00	26 200.00
6068	Autres Matières et Fournitures	400.00	0.00	1 000.00	7083	Locations diverses	0.00	26 200.00	26 200.00
65	AUTRES CHARGES GEST COURANTE	0.00	0.00	2.00					
65888	Charges subv gestion gourante	0.00	0.00	2.00					
66	CHARGES FINANCIERES	444.00	443.18	370.00	75	AUTRE PROD GEST COURANTES	0.00	0.00	2.00
66111	Intérêts réglé à l'échéance	444.00	443.18	370.00	75888	Prod divers de gestion courante	0.00		2.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00	10 000.00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00	0.00
6748	Autres subventions exceptionnelles	0.00	0.00	10 000.00	774	Subvention exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
022	DEPENSES IMPREVUES	50.00	0.00	50.00					
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	21 509.78	0.00	42 020.74					
042	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00	0.00	0.00	042	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00	0.00	0.00
71355	Variation stock terr aménagés	0.00		0.00	71355	Variation stock terr aménagés	0.00	0.00	0.00
D002	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	0.00	R002	RESULTAT REPORTE	22 403.78	22 403.78	27 240.74
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 403.78	443.18	53 442.74	TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		22 403.78	48 603.78	53 442.74
DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N	Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
010	STOCKS	0.00	0.00	0.00	010	DOTATIONS FONDS DIVERS	20 846.90	20 846.90	20 919.86
					1068	Excédent de Fonctionnement	20 846.90	20 846.90	20 919.86
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	589.78	0.00	21 026.74	010	STOCKS	0.00	0.00	0.00
101	Opération d'équipement	589.78	0.00	21 026.74			0.00		
16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	20 920.00	20 919.86	20 994.00	023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 509.78	0.00	42 020.74
1641	Emprunt en euros	20 920.00	20 919.86	20 994.00					
040	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00	0.00	0.00	040	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00	0.00	0.00
3555	Terrains aménagés	0.00	0.00	0.00	3555	Terrains aménagés	0.00		0.00
D001	RESULTAT REPORTE	20 846.90	20 846.90	20 919.86	R001	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		42 356.68	41 766.76	62 940.60	TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		42 356.68	20 846.90	62 940.60
Résultat du Compte Administratif Fonctionnement				48 160.60	Résultat du Compte Administratif Investissement				-20 919.86
Résultat du Compte Administratif CUMULE				27 240.74	Affectation de résultat à prévoir au 1068 pour BP (Résultat invest négatif)				-20 919.86

Objet : Vote du Compte Administratif complet - Budget Transport Scolaire

1. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean FABRE DE MORLHON, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent	2 246.86.00 €
- un déficit d'exploitation	0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 729.62 €
dont Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	3 976.48 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	2 246.86 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	24 728.01 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/2018, et de la publication le 15/03/2018 ;

Fait et délibéré à Villefranche de Panat, les jours, mois et an que dessus.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

TRANSPORT SCOLAIRE

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	5 100.00	4 778.80	0.00
6066	Carburant	3 200.00	2 880.28	0.00
6168	Autres Assurances	1 900.00	1 898.52	0.00
012	CHARGES PERSONNEL	12 000.00	12 000.00	0.00
6218	Autre personnel extérieur	12 000.00	12 000.00	0.00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	4 876.48	0.00	0.00
D002	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		21 976.48	16 778.80	0.00

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	29 604.49	0.00	0.00
100	Opération d'équipement	29 604.49		
D001	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		29 604.49	0.00	0.00

Résultat du Compte Administratif Fonctionnement	2 246.86
Résultat du Compte Administratif Investissement	24 728.01

RECETTES FONCTIONNEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	18 000.00	15 049.18	0.00
7473	Département	18 000.00	15 049.18	0.00
R002	RESULTAT REPORTE	3 976.48	3 976.48	
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 976.48	19 025.66	0.00

RECETTES INVESTISSEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 876.48		0.00
R001	RESULTAT REPORTE	24 728.01	24 728.01	0.00
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		29 604.49	24 728.01	0.00

**Le Service Transport scolaire est clôturé après le vote du CA.
Les résultats du Compte Administratif seront reportés sur le Budget Principal**

Objet : Transport Scolaire Clôture du Budget

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire 2017, la commune n'a plus la délégation de compétence pour ce service.

De ce fait il n'est plus nécessaire de gérer ce budget.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de clôturer ce Budget, les résultats de fonctionnement et d'investissement seront reportés au Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **clôturer** le Budget Transport Scolaire,
- **reporter** les résultats de fonctionnement et d'investissement au Budget Principal de la Commune.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Vote du Compte Administratif complet - Budget Assainissement

1. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean FABRE DE MORLHON, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent	0.00 €
- un déficit d'exploitation	-14 283.50 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-27 477.64 €
dont <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	13 194.14 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	-14 283.50 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	15 145.41 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	20 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	-14 283.50 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	14 283.50 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/2018, et de la publication le 15/03/2018 ;

Fait et délibéré à Villefranche de Panat, les jours, mois et an que dessus.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Budget assainissement - Vote des taux de redevance

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la dernière évolution des taux concernant les redevances assainissement a été votée en 2015.

Il demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent procéder à une évolution des taux, tout en sachant que ces modifications ne pourront être appliquées qu'à compter de 2019.

Intitulé	Taux actuels (€)	Taux proposés (€)
Part fixe	55,00	60,00
Part Variable	0,83	0,85
Redevance forfaitaire	83,00	85,00
Branchement nouveau (Jusqu'a 10 m de la canalisation, au-delà, les travaux seront facturés à leur prix de revient)	300,00	350,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide

- d'augmenter les taxes de redevance de l'assainissement auprès des abonnés comme suit :
 - o Part fixe 60,00 €
 - o Part variable 0,85 € le mètre cube consommé
 - o Redevance forfaitaire 85,00 €
 - o Branchement nouveau 350,00 €

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Objet : Budget annexe Assainissement - Vote du Budget primitif

Budget annexe Assainissement - Vote du Budget primitif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté et annexé.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

ASSAINISSEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	75 674.46	75 529.16	80 720.00
6061	Fourn. non stockables (eau, énergie	30 000.00	24 738.63	28 000.00
6062	Produits de Traitement	22 000.00	26 563.66	28 000.00
6063	Fourn. d'entretien et de petit..	4 000.00	374.76	1 000.00
61521	Batiments publics	10 000.00	2 142.01	5 000.00
61523	Réseaux	2 500.00	4 066.19	5 000.00
61558	Autres biens mobiliers	2 000.00	688.75	700.00
617	Etudes et recherches	4 174.46	16 050.94	12 000.00
6262	Frais de Télécommunication	1 000.00	792.57	900.00
6378	Autres taxes et redevances	0.00	111.65	120.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	15 000.00	15 000.00	20 000.00
6218	Autres personnel extérieur	15 000.00	15 000.00	20 000.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	6 250.00	6 231.00	7 000.00
706129	Redev Agence Eau	6 250.00	6 231.00	7 000.00
65	AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTE	346.24	0.00	271.84
6541	Créances admises en non valeur	346.24	0.00	271.84
66	CHARGES FINANCIERES	10 372.73	10 372.73	14 409.03
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 662.34	10 662.34	11 808.35
66112	Intérêts courus non échus	-1 239.61	-1 239.61	2 600.68
6688	Autres	950.00	950.00	0.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 026.11	786.44	200.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	826.11	726.11	0.00
678	Autres Charges Exceptionnelles	200.00	60.33	200.00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	14 505.06	0.00	144 043.76
042	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	63 225.00	63 225.00	69 664.00
6811	Dotations aux amortissements	63 225.00	63 225.00	69 664.00
D002	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	14 283.50
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		186 399.60	171 144.33	350 592.13

RECETTES FONCTIONNEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
70	PRODUITS ET SERVICES	126 950.00	99 568.89	137 817.37
70611	Redv Asst Collectif	120 450.00	92 253.07	130 617.37
706121	Redev Modernisation réseau collecte	6 500.00	7 315.82	7 200.00
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	3 000.00	1 699.66	3 000.00
741	Primes d'épuration	3 000.00	1 621.00	3 000.00
748	Atres subv d'exploitation	0.00	78.66	
75	AUTRE PRODUITS GESTIONS COURANTES	0.00	0.00	160 000.00
7588	Autres	0.00	0.00	160 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS	4 500.00	3 948.25	5 000.00
7688	Autres	4 500.00	3 948.25	5 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 674.46	1 368.89	7 693.76
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	0.00	0.00	5 693.76
778	Autres produits exceptionnelles	1 674.46	1 368.89	2 000.00
042	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	37 081.00	37 081.00	37 081.00
777	Quote part des subv d'invest	37 081.00	37 081.00	37 081.00
R002	RESULTAT REPORTE	13 194.14	13 194.14	0.00
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		186 399.60	156 860.83	350 592.13

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	0.00	5 693.76
2031	Frais d'étude	0.00	0.00	5 693.76
23	IMMOBILISATIONS	600 000.00	269 332.67	740 000.00
17	Station épuration	10 000.00	9 526.88	10 000.00
18	Réseaux	590 000.00	259 805.79	730 000.00

16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	62 538.00	62 537.23	75 332.00
1641	Emprunts en euros	47 126.00	47 125.30	59 920.00
1687	Autres dettes	15 412.00	15 411.93	15 412.00

040	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	37 081.00	37 081.00	37 081.00
139111	Agence de l'eau	26 683.00	26 683.00	26 683.00
13913	Départements	208.00	208.00	208.00
13918	Autres	10 190.00	10 190.00	10 190.00

D001	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	0.00
RESTES A REALISER N-1		0.00	330 000.00	330 000.00
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		699 619.00	698 950.90	1 188 106.76

Résultat du Compte Administratif Fonctionnement				-14 283.50
--	--	--	--	-------------------

Résultat du Compte Administratif CUMULE				20 861.91
--	--	--	--	------------------

Résultat cumulé du Budget DEPENSES				1 538 698.89
---	--	--	--	---------------------

RECETTES INVESTISSEMENT				
Art	Libelles Articles	BP N-1	CA N-1	PREVISION BP N
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	350 000.00	0.00	370 000.00
13111	Agence de l'eau	350 000.00	0.00	370 000.00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	22 050.00	22 060.00	0.00
10222	FCTVA	12 050.00	12 060.00	
1068	Autres réserves	10 000.00	10 000.00	

27	AUTRES IMMOS FINANCIERES	41 500.00	42 307.86	43 253.00
2764	Créances personnes droits privés	41 500.00	42 307.86	43 253.00
16	EMPRUNTS ET DETTES	201 835.49	250 000.00	196 000.59
1641	Emprunts en euros	201 835.49	250 000.00	196 000.59

040	OPE D'ORDRE ENTRE SECTION	63 225.00	63 225.00	69 664.00
28031	Frais d'études	985.00	985.00	985.00
28151	Instal complexes spécialisées	32 513.00	32 513.00	32 513.00
281532	Réseau Assainissement	28 876.00	28 876.00	34 071.00
28154	Matériel Industriels	851.00	851.00	851.00
281562	Service Assainissement			1 244.00

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 505.06	0.00	144 043.76
------------	---	------------------	-------------	-------------------

R001	RESULTAT REPORTE	6 503.45	6 503.45	15 145.41
RESTES A REALISER N-1		0.00	350 000.00	350 000.00
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		699 619.00	734 096.31	1 188 106.76

Résultat du Compte Administratif Investissement				35 145.41
--	--	--	--	------------------

Affectation de résultat à prévoir au 1068 pour BP (Résultat invest négatif)				
---	--	--	--	--

Résultat cumulé du Budget RECETTES				1 538 698.89
---	--	--	--	---------------------

Objet : Vote du Compte Administratif complet – Budget Principal

1. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean FABRE DE MORLHON, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de	168 445.86 €
- un déficit de	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 168 445.86 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **168 445.86 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 35 700.74 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 8 000.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 168 445.86 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 168 445.86 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/03/2018, et de la publication le 15/03/2018 ;

Fait et délibéré à Villefranche de Panat, les jours, mois et an que dessus.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
Art	Libelles Articles	BP 2017	CA 2017	Art	Libelles Articles	BP 2017	CA 2017
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	279 059.00	263 740.56	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000.00	55 868.79
012	CHARGES DE PERSONNEL	288 350.00	281 358.21	70	PRODUITS DE SERVICES	53 600.00	57 042.66
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	136 462.00	135 539.18	73	IMPOTS ET TAXES	493 484.72	508 842.79
66	CHARGES FINANCIERES	35 780.00	30 588.39	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	188 300.00	175 126.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00	167.17	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 000.00	70 884.74
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 000.00	0.00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 400.00	27 403.39
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		743 651.00	711 393.51	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		863 784.72	895 168.37
042	OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	15 329.00	15 329.00	042	OPERATION D'ORDRES ENTRE SECTIONS	29 536.61	0.00
D002	RESULTAT REPORTE	0.00	0.00	R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	134 341.33	0.00				
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		893 321.33	726 722.51	TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		893 321.33	895 168.37
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
Art	Libelles Articles	BP 2017	CA 2017	Art	Libelles Articles	BP 2017	CA 2017
20	IMMOBILISATIONS	0.00	0.00	Opé	13- SUBV SUR OPERATIONS D'INVEST	473 318.63	98 535.20
Opé	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 590 189.45	951 449.23	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 590 189.45	951 449.23	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT		477 318.63	98 535.20
010	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	0.00	0.00	10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	320 723.17	335 204.61
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	101 609.07	101 608.69	18	COMPTE DE LIAISON	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		101 609.07	101 608.69	TOTAL RECETTES FINANCIERES		320 723.17	335 204.61
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICES		1 691 798.52	1 053 057.92	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICES		798 041.80	433 739.81
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	29 536.61	0.00	040	OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTION	15 329.00	15 329.00
041	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	3 060.00	3 060.00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 060.00	3 060.00
				16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	433 933.15	300 000.00
				21	VIREMENT DE SECTION FONCTIONNEMENT	134 341.33	0.00
TOTAL GENERAL DEPENSES INVEST DE L'EXERCICES		1 724 395.13	1 056 117.92	TOTAL GENERAL RECETTES INVEST DE L'EXERCICES		1 384 705.28	752 128.81
	RESTES A REALISER N-1	0.00	131 000.00		RESTES A REALISER N-1	0.00	139 000.00
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF	0.00	0.00	R001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	339 689.85	339 689.85
TOTAL CUMULE DEPENSES INVEST DE L'EXERCICES		1 724 395.13	1 187 117.92	TOTAL CUMULE RECETTES INVEST DE L'EXERCICES		1 724 395.13	1 230 818.66
Résultat du Compte Administratif Fonctionnement			168 445.86	Résultat du Compte Administratif Investissement			43 700.74
Résultat du Compte Administratif CUMULE			212 146.60	Affectation de résultat à prévoir au 1068 pour BP (Résultat invest négatif)			

Signatures membres du Conseil Municipal

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BOUDES Marcel	Maire	
FONTANILLE Sébastien	Adjoint Au Maire	
MONTEILLET Yves	Adjoint Au Maire	
FABRE DE MORLHON Jean	Adjoint Au Maire	
BONNEFOUS Isabelle	Conseillère Municipale	
BENEDET Didier	Conseiller Municipal	Représenté par VIMINI Elisabeth
SOLIGNAC Jean-Marc	Conseiller Municipal	Représenté par CANIVENQ Marcelle
LAUR Maryse	Conseillère Municipale	
BOUDES Béatrice	Conseillère Municipale	
CAUSSE Jean-Philippe	Conseiller Municipal	
VIMINI Elisabeth	Conseillère Municipale	
ANGLES Jérôme	Conseiller Municipal	Représenté par FABRE DE MORLHON Jean
PAYAN Maurice	Conseiller Municipal	
GALTIER Yves	Conseiller Municipal	
CANIVENQ Marcelle	Conseillère Municipale	